



■ **Décision n°2022-450**
Culture

Le maire de Creil,
Direction des affaires générales

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la Ville de Creil souhaite faire appel à madame Carole MEGROT pour réaliser des ateliers mensuels de « sophrologie », les 28 septembre, 19 octobre, 23 novembre et 14 décembre 2022 à la maison des parents, dans le cadre de la Cité Educative des Hauts de Creil.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention de prestation de services avec madame Carole MEGROT, domiciliée 5 rue du Pont à Cramoisy (60660), pour la réalisation desdits ateliers.

Article 2 : de verser à ladite intervenante le montant de la prestation fixé à 450€ TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 29/09/2022

et publication ou notification le 29/09/2022

affiché le

CREIL, le ...29/09/2022.....

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Creil, le 20 septembre 2022

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services
Ronan TEXIER